

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLEUVEN
DU 26 SEPTEMBRE 2016 A 20H30

Réunion présidée par : RIVIERE Christian, Maire.

Présents : ARZUR Yvon, CASELLINO Mona, DEL NERO David, GARNIER Pascal, GOULARD Lénaïg, HINAF Mariem, LAGADIC Nancy, LE DREFF Christophe, LE GOFF Romain, LE MAOUT Delphine, LOPEZ José, MALARDE-AUBERTINY Sandrine, MONTOYA Jocelyne, QUEMERE Denis, RIVIERE Bruno, ROUE Christian, SIMON Mikaël.

Procurations : de GOURVES Muriel à GOULARD Lénaïg, de MAGOT Monique à ARZUR Yvon, et de MARTIN Corinne à MONTOYA Jocelyne.

Secrétaire de séance : RIVIERE Bruno.

M. David DEL NERO rend hommage à Christine DESNEUX, conseillère municipale décédée le 18 août dernier. Il demande une minute de silence en sa mémoire.

M. le Maire informe les conseillers que la question relative au classement dans la voirie communale de l'impasse Maner Bihan est ajournée.

Il sollicite l'ajout à l'ordre du jour de la question suivante : - Choix du logo de la commune.
Cette demande ne soulève pas d'objection.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 13 JUIN 2016

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

CESSION DU TERRAIN ET DES BATIMENTS DE LA RESIDENCE TI SKOL A L'OPAC

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet de l'OPAC de Quimper Cornouaille, qui consiste en la démolition des neuf logements locatifs sociaux vétustes situés au bourg et dénommés « résidence Ti Skol », dans le but de construire une offre locative plus adaptée et plus performante avec 14 logements prévus.

Pour cela, il est nécessaire de céder gracieusement à l'OPAC les immeubles et le terrain, qui sont actuellement propriété de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ DECIDE de procéder à la cession gratuite des parcelles cadastrées section AA, numéros 539 et 414, au profit de l'OPAC de Quimper Cornouaille.
- ◆ DIT que l'OPAC prendra à sa charge tous les frais inhérents à cette cession.
- ◆ AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

DENOMINATION DU NOUVEAU LOTISSEMENT A PONT COULOUFFANT

En l'absence de propositions de dénomination pour le lotissement aménagé par Domoterre à Pont Coulouffant, M. le Maire propose aux conseillers de voter pour l'une ou l'autre de ces dénominations : « Park Pont Coulouffant » ou « Hameau de Pont Coulouffant ».

Ont voté pour « Park Pont Coulouffant » : M. RIVIERE Christian et M. LOPEZ José.

Abstention : GARNIER Pascal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents, par 18 voix pour, 2 contre et 1 abstention,

- DECIDE de dénommer le nouveau lotissement situé à Pont Coulouffant « Hameau de Pont Coulouffant ».

FIXATION DU MONTANT DES REDEVANCES POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC « GAZ »

Les montants des redevances pour l'occupation du domaine public communal et pour l'occupation provisoire du domaine public communal par les ouvrages de distribution de gaz (R.O.D.P. et R.O.P.D.P.) sont fixés par le conseil municipal, conformément aux articles L. 2333-84 et L. 2333-86 du CGCT, et au décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 revalorisant le calcul de ces redevances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- FIXE le montant de la redevance pour l'occupation du domaine public communal par les ouvrages de distribution de gaz pour 2016 à 190 €, soit 0.035 € multiplié par la longueur exprimée en mètres des canalisations de gaz naturel situées en domaine public communal (1832 m), affecté d'un taux de revalorisation de 1.16.
- FIXE le montant de la redevance pour l'occupation provisoire du domaine public communal par les ouvrages de distribution de gaz pour 2016 à 33 €, soit 0.35 € multiplié par la longueur exprimée en mètres des canalisations construites ou renouvelées sur le domaine public communal (95 m).

RAPPORTS ANNUELS 2015 - PRIX ET QUALITE DES SERVICES PUBLICS EAU ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

M. RIVIERE présente les rapports 2015 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif, dont des extraits ont été transmis aux conseillers.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation de ces rapports.

CHOIX D'UN LOGO POUR LES SUPPORTS DE COMMUNICATION DE LA COMMUNE

Une consultation a été lancée dans le but de moderniser et rajeunir les supports de communication de la commune. L'entreprise « Cath b Création », retenue, a conçu trois projets de logo représentant Pleuven.

M. LOPEZ aurait préféré que la population soit associée et puisse émettre des propositions. M. le Maire lui rappelle que l'information, et un appel à idées, avaient été publiés dans le bulletin communal.

D'autre part, les conseillers ont été élus pour représenter les Pleuvennois et donc prendre ce type de décision.

M. GARNIER n'aime aucun des projets, et demande que d'autres propositions soient faites. Il lui est répondu que le Conseil est libre de rejeter ces trois projets.

M. le Maire invite les conseillers à se prononcer à main levée sur les trois propositions qui leur sont faites. Le projet « Carré P » ne recueille aucune voix. Le projet « Lettrines » recueille 4 voix. A la majorité, avec 12 voix en sa faveur, le projet nommé « Arbres ronds » est choisi.

Abstentions : MM. DEL NERO et GARNIER.

A voté contre : M. LOPEZ.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents,

- DECIDE de retenir la proposition de logo jointe en annexe pour représenter la commune sur ses différents supports de communication.

REALISATION D'UN EMPRUNT - INFORMATION

Dans le cadre des délégations du Conseil au Maire, l'Assemblée est informée que la réalisation de l'emprunt prévu au budget 2016 a fait l'objet d'une mise en concurrence.

M. le Maire a retenu l'offre de prêt de la Banque Postale pour un montant de 1 000 000 € sur 20 ans, à périodicité trimestrielle, au taux fixe de 1.26% avec échéances constantes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- PREND ACTE de cette information.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Journée citoyenne :

Une journée de nettoyage de la commune sera organisée le 8 octobre 2016.

Repas des Anciens :

Il aura lieu le 23 octobre 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21h50.

Le compte-rendu de la séance a été affiché en mairie le 30 septembre 2016.

Le Maire,

Christian RIVIERE.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Christian Riviere', written in a cursive style with a large loop at the end.